



# Emplois-tremplin

## Une aide financière pour créer vos emplois

Pour toutes informations sur les aides  
[www.iledefrance.fr/  
aides-regionales-appels-projets](http://www.iledefrance.fr/aides-regionales-appels-projets)

Pour toutes questions sur les aides

 **0 810 18 18 18**  
PRIX D'APPEL LOCAL

Conception graphique : Rampazzo & Associés. Mars 2014. Crédits photos : © iStockphoto.com. Impression : xxxxxxxxx.



  
Demain s'invente ici

**Conseil régional d'Île-de-France**  
Unité développement  
Direction de l'apprentissage et de l'emploi  
142, rue du Bac – 75007 Paris  
Tél. : 01 53 85 53 85 / [www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)

Ce document a été réalisé sur du papier  
100 % PEFC issu de forêts gérées durablement.

  
Demain s'invente ici

## Vous êtes :

- Une association
- Un groupement d'employeurs sous statut associatif (GE)
- Un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (Geiq)
- Un groupement d'intérêt public (Gip)
- Une fondation
- Une société coopérative (Scic, Scop)
- Une structure d'insertion par l'activité économique (Siae)

**Pour être éligibles, les employeurs doivent avoir une existence légale d'au moins un an.**

## Vous avez un projet de création d'activité, vous voulez développer vos actions?

**Le dispositif « Emplois-tremplin » peut vous aider.**

- Une subvention sur 3 ans, de 15 000 € la 1<sup>re</sup> année, 13 000 € la 2<sup>e</sup> et 10 000 € la 3<sup>e</sup> année
- Un contrat de travail à durée indéterminée (CDI) à temps plein
- Une aide financière jusqu'à 1 500 € pour former votre salarié
- Une possibilité de créer jusqu'à 3 postes « Emplois-tremplin »
- Une incitation à la mutualisation des postes
- Un appui à la pérennisation des postes (voir page 5)

## Vous pouvez recruter :

- Une personne de 16 à 25 ans inclus demandeur d'emploi depuis plus d'un an, toutes catégories confondues, titulaire d'une formation de niveau bac ou plus
- Une personne de 26 à 44 ans inclus, toutes catégories confondues, inscrite à Pôle emploi depuis plus d'un an
- Une personne demandeur d'emploi âgée de 45 ans et plus
- Une personne en situation de handicap



**Pôle emploi peut vous accompagner dans le recrutement de votre salarié**

## Les domaines concernés :

- L'accompagnement vers l'emploi et la lutte contre le décrochage
- L'action européenne et internationale
- L'action sociale, la santé
- L'agriculture et l'économie agricole
- La culture
- L'économie sociale et solidaire
- L'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation
- L'environnement
- La politique de la ville, la prévention, la médiation, la sécurité, le socioculturel, la démocratie participative et la jeunesse
- Le sport, le tourisme et les loisirs



## Le dispositif Emplois-tremplin en 4 points-clés

### 1. L'AIDE RÉGIONALE À LA RÉMUNÉRATION

L'aide porte sur une création nette d'emploi en CDI de 35 heures hebdomadaires, qui doit se situer en Île-de-France. Un seul poste est attribué par an. Le nombre maximum d'Emplois-tremplin en activité dans une structure est de trois. Le montant de l'aide s'élève à :

- 15 000 € la 1<sup>re</sup> année
- 13 000 € la 2<sup>e</sup> année
- 10 000 € la 3<sup>e</sup> année

### 2. L'AIDE RÉGIONALE À LA FORMATION

Le salarié Emploi-tremplin bénéficie du droit individuel à la formation (Dif) qui s'impose à l'employeur. La Région peut financer cette formation jusqu'à 1 500 €<sup>TTC</sup> maximum (ce montant est un plafond et non un forfait). Lorsque la formation est certifiante, le plafond peut aller jusqu'à 3 000 €.

Le cas échéant, l'employeur pourra obtenir des aides à la formation auprès de son organisme paritaire collecteur agréé (OPCA).

### 3. L'APPUI À LA MUTUALISATION

Si vous pensez mutualiser le poste entre plusieurs structures éligibles, l'aide n'est pas dégressive et reste donc de 15 000 € pendant 3 ans.

Le nombre maximum de postes Emplois-tremplin en activité est de quatre et deux postes peuvent être attribués par an.

### 4. L'APPUI À LA PÉRENNISATION

Afin de pérenniser les postes Emplois-tremplin, la Région met en place un partenariat avec les dispositifs locaux d'accompagnement (DLA) et peut, sous conditions, mobiliser pour la structure une 4<sup>e</sup> année de financement à hauteur de 8 000 €.

## Comment recruter un Emploi-tremplin

La demande de subvention se fait en ligne, de façon entièrement dématérialisée, sur le site web de la Région Île-de-France, pendant les périodes d'ouverture des appels à projets : [www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr), rubrique Aides régionales et services, type « Appels à projets ».

En 2014, les appels auront lieu :

- Du lundi 10 mars au jeudi 3 avril
- Du lundi 26 mai au jeudi 17 juillet

*Certains conseils généraux cofinancent le dispositif, rapprochez-vous de leurs services dans votre département.*



## Vos contacts à la Région

*Vous souhaitez vous informer sur les dispositifs régionaux et disposer d'un accompagnement dans vos démarches? Contactez vos interlocuteurs à la Région :*

- **Romain Folegatti**  
Action sociale, santé  
[romain.folegatti@iledefrance.fr](mailto:romain.folegatti@iledefrance.fr)
- **Gérald Lasset**  
Économie sociale et solidaire  
[gerald.lasset@iledefrance.fr](mailto:gerald.lasset@iledefrance.fr)
- **Sarah Kada Bensoultane**  
Accompagnement vers ou dans l'emploi, lutte contre le décrochage, agriculture et économie agricole, environnement, innovation, enseignement supérieur, recherche  
[sarah.kada-bensoultane@iledefrance.fr](mailto:sarah.kada-bensoultane@iledefrance.fr)
- **Karim Mahammed**  
Socioculturel, politique de la ville, prévention, médiation, sécurité, démocratie participative et jeunesse  
[karim.mahammed@iledefrance.fr](mailto:karim.mahammed@iledefrance.fr)
- **Nathalie de la Fuente**  
Culture  
[nathalie.de-la-fuente@iledefrance.fr](mailto:nathalie.de-la-fuente@iledefrance.fr)
- **Sophie Ménigault**  
Sport, tourisme et loisirs, action européenne et internationale  
[sophie.menigault@iledefrance.fr](mailto:sophie.menigault@iledefrance.fr)

## Vos contacts au niveau local

*Le Dispositif local d'accompagnement (DLA) et L'Atelier peuvent vous apporter un appui à la fonction employeur. Contactez les partenaires privilégiés dans votre département :*

- **PARIS**  
  
Association pour le développement d'une dynamique de l'économie locale (Adel)  
19, rue Béranger  
75003 Paris  
Tél. : 01 42 74 50 53 / 01 42 74 50 12  
[dla@addel.org](mailto:dla@addel.org)  
[www.addel.org](http://www.addel.org)
- **SEINE-ET-MARNE (77)**  
  
Association pour le financement d'initiatives locales pour l'emploi (Afile 77)  
Le Lizard 2, bâtiment A,  
Boulevard Salvador-Allende  
77186 Noisiel  
Tél. : 01 60 31 25 67  
[www.afile77.org](http://www.afile77.org)

### ■ YVELINES (78)



**Boutique de gestion des Yvelines (BGE 78)**  
6, avenue de la Mauldre  
Z.A. de la Couronne-des-Prés  
78680 Épône  
Tél. : 01 30 91 32 32 / 01 30 91 02 12  
[accueil@bgathena.com](mailto:accueil@bgathena.com)  
[www.bgathena.com](http://www.bgathena.com)

### ■ ESSONNE (91)



**Essonne Active**  
2, cours Monseigneur-Roméro  
BP 135  
91004 Évry Cedex  
Tél. : 01 60 77 58 96 / 01 60 77 42 77  
[www.essonneactive.fr](http://www.essonneactive.fr)

### ■ HAUTS DE SEINE (92)



**Hauts de Seine Initiative (HDSI)**  
40, rue Salvador-Allende  
92000 Nanterre  
Tél. : 01 49 67 00 75 / 01 49 67 10 17  
[www.hdsi.asso.fr](http://www.hdsi.asso.fr)

### ■ SEINE-SAINT-DENIS (93)



**Ligue de l'enseignement (Fol 93)**  
119, rue Pierre-Sémard  
93000 Bobigny  
Tél. : 01 48 96 25 29  
[www.fol93.org](http://www.fol93.org)

### ■ VAL DE MARNE (94)



**Agence pour le développement et l'initiative locale (Adil, boutique de gestion)**  
1, rue Charles-Fourier  
94500 Champigny-sur-Marne  
Tél. : 01 45 16 57 78 / 01 48 81 67 73  
[contactdla94@bge-adil.eu](mailto:contactdla94@bge-adil.eu)  
[www.bge-adil.eu](http://www.bge-adil.eu)

### ■ VAL D'OISE (95)



**Initiative 95**  
3, avenue de Béguines  
95800 Cergy-Saint-Christophe  
Tél. : 01 30 31 96 66 / 01 30 31 98 01  
[www.initiative95.fr](http://www.initiative95.fr)

### ■ C2RA ÎLE-DE-FRANCE



**L'Atelier - Centre de ressources régional de l'économie sociale et solidaire**  
8-10, impasse Boutron  
75010 Paris  
Tél. : 01 40 38 89 82 / 01 40 38 03 73  
[www.atelier-idf.org](http://www.atelier-idf.org)  
dla-c2ra

